



Qui sommes nous

Le Comité Européen pour le Yachting Professionnel créé en Janvier 1993 est une association de professionnels du yachting (Courtiers en yachts, chantiers, avitailleurs, assureurs...).

ECPY oeuvre pour établir les conditions nécessaires permettant le développement de l'industrie du yachting et défendre les intérêts des professionnels.

Le conseil d'administration de ECPY est constitué de 9 membres élus.

Que faisons nous

ECPY oeuvre pour établir les conditions nécessaires permettant le développement de l'industrie du yachting et défendre les intérêts des professionnels.

L'objectif principal est de représenter l'industrie du Yachting auprès des administrations, gouvernements et instances de la CEE dans tous les domaines qui touchent à notre profession

1. Fiscalité
2. Douanes
3. Règles techniques

Présence à la Chambre de Commerce et d'industrie de Nice-Côte d'Azur Une fois par mois a lieu l'Assemblée Générale de la CCI à laquelle ECPY est présente

Quelques actions réalisées...

2006 – Exonération de TVA sur les places de port pour les yachts commerciaux

Exonération de TVA sur les places de ports pour les yachts commerciaux (applicable dans les ports français).

2005 – Places de ports supplémentaires pendant les manifestations – Port de Cannes

Augmentation du nombre de places lors de manifestations à Cannes (+ 30%) grâce à l'ouverture du "Quai Croisière" et de la "Gare maritime Pantiero".

2004/2005 – Exonération de TVA pour les yachts commerciaux:

ECPY a oeuvré pendant 11 ans pour introduire le concept de yacht commercial à un niveau international.

Après des années de négociations avec les administrations, le moratoire a été supprimé en France et a été remplacé par le statut de yacht commercial légalisant ainsi l'activité de charter et obtenant aussi l'exonération de TVA pour les fournitures et travaux.